

**Conseil économique et social**Distr. générale
11 janvier 2024Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-deuxième réunion
Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1^{er} mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires**Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique****I. Introduction**

1. Le présent rapport rend compte des progrès que le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a réalisés dans la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa réunion tenue à Addis-Abeba les 20 et 21 mars 2023, au cours de la cinquante-cinquième session de la Commission.

2. La Conférence a adopté 13 résolutions, qui ont été soumises au Conseil économique et social pour examen et approbation. Le présent rapport met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions qui appellent l'attention de la Commission.

II. Progrès réalisés par la Commission**A. Résolution 2023/1 : Le renforcement de la sécurité énergétique et la mise en œuvre d'une transition énergétique juste en Afrique****Paragraphe 1****(a) Texte**

Demande à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec les institutions continentales dont la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine d'import-export et la Banque africaine de développement, et des entités mondiales comme Énergie durable pour tous, d'aider ses membres à élaborer des plans nationaux de transition énergétique conformes à la Position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition juste ;

* E/ECA/COE/42/1.



(b) Progrès réalisés

La CEA, en collaboration avec l'Institut des ressources mondiales, l'initiative Énergie durable pour tous, la Commission de l'Union africaine et la Commission africaine de l'énergie, contribue à la mise en place d'une plateforme destinée à faciliter le débat sur l'avenir énergétique de l'Afrique, pour aider les pays africains à établir des descriptifs fondés sur des données probantes, orientés vers l'action et ouverts à tous, afin d'éclairer la conception de leurs plans de transition énergétique. En collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la CEA mène actuellement une évaluation pour donner aux membres de cette communauté économique régionale des orientations sur les stratégies de transition énergétique.

Paragraphe 2**(a) Texte**

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, de définir un cadre de politique de sécurité énergétique à l'échelle du continent pour guider ses membres ;

(b) Progrès réalisés

Suite à la présentation, par la CEA et ses partenaires collaborateurs¹, d'une étude technique sur l'élaboration d'un cadre politique continental de sécurité énergétique, à la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les transports, l'infrastructure transcontinentale et interrégionale et l'énergie de la Commission de l'Union africaine, qui s'est tenue en septembre 2023, les membres du Comité ont demandé la réalisation d'un tel cadre ainsi que d'un indice et d'un tableau de bord de la sécurité énergétique permettant de suivre les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité énergétique en Afrique.

Paragraphe 3**(a) Texte**

Demande en outre à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses membres, les institutions financières nationales et régionales et les partenaires de développement, de mobiliser le secteur privé africain pour qu'il investisse dans la transformation énergétique et l'industrialisation du continent ;

(b) Progrès réalisés

En juin 2023, la CEA a organisé avec des représentants des secteurs privé et financier, des fonds souverains et de l'industrie minière de la République démocratique du Congo un dialogue sur la mise au point de mécanismes de financement innovants pour les zones économiques spéciales et la promotion d'un instrument financier spécial à l'appui d'un contenu local fort.

Dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les entreprises africaines, qui s'est tenue en marge de la semaine de haut niveau de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, la CEA a démontré que l'initiative sur les batteries et les véhicules électriques pourrait jouer un rôle dans la transition énergétique et la mise en œuvre de l'objectif mondial de Zéro émission nette, favoriser une industrialisation axée sur les ressources et la diversification économique, et développer les exportations et le commerce intra-africain grâce à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, aux seules fins de la prospérité et de l'emploi en Afrique.

¹ La Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Commission africaine de l'énergie, la Banque africaine de développement et les pools énergétiques régionaux.

En septembre 2023, la CEA a organisé une manifestation parallèle à la Conférence mondiale sur l'interconnexion énergétique, qui s'est tenue à Beijing, afin de présenter de grands projets d'énergie et d'infrastructure aux investisseurs chinois. En outre, au Forum mondial de l'investissement, tenu à Abu Dhabi en octobre 2023, la CEA a présenté aux investisseurs potentiels d'importantes possibilités de partenariats public-privé en matière d'énergie dans certains pays africains.

Paragraphe 4

(a) Texte

Prie la Commission économique pour l'Afrique d'accompagner ses membres dans leur transition vers une économie à faible émission de carbone, et notamment dans le développement de l'hydrogène vert, de la mobilité électronique et de la numérisation qui sont des éléments importants d'un programme de transition énergétique juste et équitable, et de mettre en place des mesures propres à renforcer la coopération régionale et à améliorer aussi bien l'accès à l'énergie que la transition énergétique ;

(b) Progrès réalisés

La CEA appuie la formulation d'un plan national pour le développement de la comptabilité économique et environnementale au Cameroun. En outre, elle a commandé une étude sur le développement de l'hydrogène vert en Afrique, dans laquelle les principales exigences et contraintes, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la mobilité, seront analysées. L'étude vise à soutenir une transition à faible teneur en carbone basée sur l'hydrogène vert, à promouvoir la coopération régionale et à progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable 7.

Paragraphe 5

(a) Texte

Engage la Commission économique pour l'Afrique à continuer d'aider ses membres à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines et à favoriser ainsi des transitions énergétiques justes, à encourager les investissements dans les énergies propres, à lutter contre l'insécurité énergétique sur le continent et à tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre le développement de l'hydrogène vert pour le bien de leur population.

(b) Progrès réalisés

En octobre 2023, la CEA a contribué à renforcer les capacités de 15 experts et décideurs en réglementation énergétique (2 femmes et 13 hommes) de huit pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord². La formation a permis aux experts de se familiariser avec un logiciel de planification pour l'analyse et la réforme du cadre réglementaire, qui permet d'identifier les lacunes politiques et réglementaires à combler pour assurer la participation effective des investisseurs du secteur privé au développement de l'infrastructure énergétique.

En outre, la CEA, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, l'Université de Namibie et la communauté Open Tools, Integrated Modelling and Upskilling for Sustainable Development, a organisé la quatrième plateforme de modélisation énergétique pour l'Afrique, qui s'est tenue en avril 2023, afin d'améliorer la capacité de modélisation des États en vue de l'élaboration des plans nationaux de transition énergétique et de la mise en œuvre de l'action climatique.

² Algérie, Cameroun, République démocratique du Congo, Mali, Maroc, Mauritanie, Sénégal et Tunisie.

B. Résolution 2023/2 : Les données et les statistiques

Paragraphe 8

(a) Texte

Appelle la Commission économique pour l’Afrique et les organisations internationales à aider les pays à mener les enquêtes nécessaires au rebasage des comptes nationaux ;

(b) Progrès réalisés

En octobre 2023, la CEA a organisé un séminaire régional à l’intention de 140 experts (dont 20 y ont pris part en personne et 120 en ligne), provenant de 33 pays africains et de sept organisations internationales et régionales, afin de renforcer leurs capacités d’amélioration de la qualité et de la disponibilité des intrants nécessaires à la production et à la diffusion continues d’indicateurs des échanges en valeur ajoutée. Le séminaire a permis de former les experts à la conduite des enquêtes nécessaires à la modification de la période de référence des comptes nationaux et a abouti à un consensus sur le format, la conception et le contenu des questionnaires d’enquête. En outre, la CEA a aidé cinq pays à établir des comptes satellites afin d’améliorer la capacité analytique de la comptabilité nationale³.

Au Cameroun, la CEA soutient la formulation d’un plan national pour l’établissement de la comptabilité économique et environnementale afin de faciliter la production régulière de statistiques sur le capital naturel et d’intégrer les actifs naturels du pays dans les comptes économiques nationaux. En Éthiopie et en Ouganda, la CEA a soutenu la création de comptes satellites du tourisme et, au Mozambique, elle a aidé à renforcer, chez les décideurs, les capacités d’utilisation de la méthodologie du Manuel des statistiques du commerce international des marchandises pour mettre à jour régulièrement les bases de données officielles sur les statistiques du commerce des marchandises et harmoniser les données sur les statistiques commerciales produites par diverses institutions dans le pays.

C. Résolution 2023/3 : La transformation numérique pour un avenir commun sûr, inclusif et durable

Paragraphe 1

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l’Afrique, en collaboration avec ses partenaires concernés, de continuer à accompagner ses membres dans les efforts qu’ils entreprennent pour réaliser les objectifs de transformation numérique, et en particulier pour mettre en place des mécanismes et des politiques de gouvernance permettant un accès numérique sûr, inclusif et abordable, et pour élaborer des cadres de protection des droits numériques, notamment des droits relatifs à la protection des données et de la vie privée ;

(b) Progrès réalisés

En mai 2023, en marge de l’assemblée générale élargie de l’Identité pour tous en Afrique, qui s’est tenue à Nairobi, la CEA a organisé un atelier régional des parties prenantes sur l’identité numérique et les technologies de rupture en Afrique, afin d’établir une feuille de route que les gouvernements africains pourront se servir pour mettre en œuvre des principes directeurs relatifs à des systèmes d’identité numérique alignés sur la stratégie de transformation numérique du continent. En utilisant les données sur l’intégration du commerce

³ Cameroun, Éthiopie, Mozambique, Namibie et Ouganda.

numérique de 29 pays du continent, la CEA a mené une étude sur le cadre réglementaire du commerce numérique en Afrique, qui a fourni des preuves empiriques de l'impact du régime réglementaire sur les flux du commerce numérique⁴. L'étude met en évidence les domaines d'action qui présentent un potentiel élevé en matière de facilitation du commerce numérique. En outre, la CEA a mené une étude sur l'exploitation de la numérisation en vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique. Le rapport donne un aperçu des progrès réalisés par sept États africains⁵ en matière de numérisation et présente des exemples de la manière dont les technologies de l'information et de la communication peuvent favoriser le développement et ouvrir des perspectives, en particulier pour les femmes.

Paragraphe 2

a) Texte

Engage la Commission économique pour l'Afrique à renforcer les capacités de ses membres à tirer parti des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, la robotique, l'Internet des objets, la nanotechnologie, la biotechnologie, la technologie des chaînes de blocs et la 5G, tout en garantissant par ailleurs des conditions suffisantes de bonne gouvernance, de réglementation et de sécurité ;

b) Progrès réalisés

La CEA soutient la formulation d'une stratégie relative à l'intelligence artificielle pour l'Afrique afin de créer des environnements inclusifs pour cette technologie ; elle aide ses membres à exploiter les technologies émergentes. La CEA appuie le Gouvernement rwandais dans la création d'un centre d'excellence africain en science, technologie, arts et mathématiques, qui devrait renforcer l'enseignement de ces matières en apportant aux écoliers des programmes pratiques de développement. En septembre 2023, la CEA a soutenu le renforcement des capacités de 83 décideurs politiques et représentants de la société civile et du monde universitaire en Afrique du Sud, au Lesotho et aux Seychelles en matière de genre et de numérisation, dans le but de créer une masse critique de femmes et de filles dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en mettant l'accent sur l'amélioration des compétences numériques.

Paragraphe 3

(a) Texte

Demande instamment à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer les capacités de ses membres, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires à contribuer à la mise en place d'un pacte numérique mondial des Nations Unies en participant aux processus de gouvernance numérique de manière ouverte, transparente et concertée ;

(b) Progrès réalisés

En juillet 2023, la CEA a organisé le Forum du futur, qui s'est tenu au Cap (Afrique du Sud), afin d'intégrer la perspective africaine dans le pacte numérique mondial, dans le but de construire un avenir numérique plus inclusif et plus équitable. En septembre et octobre 2023, au Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, tenu à Abuja, et au Forum sur la gouvernance de l'Internet, tenu à Kyoto (Japon), respectivement, la CEA a consulté les parties prenantes sur les recommandations techniques issues du Forum du futur. La

⁴ Voir Commission économique pour l'Afrique, Digital Trade Regulatory Environment : Opportunities for Regulatory Harmonization in Africa (Addis-Abeba, 2023).

⁵ Afrique du Sud, Lesotho, Maurice, Nigéria, Sénégal, Seychelles et Tunisie.

contribution africaine a été soumise au Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies en octobre 2023.

Paragraphe 4

(a) Texte

Prie la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030 de l'Union africaine, afin de favoriser une société et une économie numériques intégrées et inclusives qui améliorent la qualité de vie des citoyens africains ;

(b) Progrès réalisés

La CEA aide cinq pays à élaborer des stratégies numériques, des régimes juridiques et réglementaires, des outils et des applications⁶. En Éthiopie et en Gambie, elle soutient la création d'un système national d'identité numérique et de services associés et, au Nigéria, elle aide la Commission nationale des pensions à mettre en œuvre un cas d'utilisation de l'identité numérique dans l'État de Kaduna pour permettre aux retraités de confirmer leurs droits au versement de la pension en ligne. Au Botswana, la CEA soutient le déploiement et la mise en œuvre de SmartBots, la stratégie de transformation numérique du pays.

Paragraphe 5

(a) Texte

Prie également la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité et de continuer de collaborer avec ses membres dans le cadre de la mutualisation des meilleures pratiques et du renforcement des capacités conformément aux objectifs de gouvernance numérique devant permettre une transformation numérique sûre, inclusive et durable sur le continent.

(b) Progrès réalisés

La CEA a mené une étude sur la cybersécurité au service du développement dans la quatrième révolution industrielle, soulignant l'importance de donner la priorité à la maturité nationale en matière de cybersécurité afin d'améliorer le produit intérieur brut par habitant et le développement économique national dans son ensemble. En septembre et octobre 2023, l'étude a été présentée en marge du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, tenu à Abuja, et du Forum sur la gouvernance de l'Internet, tenu à Kyoto, respectivement, à plus de 300 parties prenantes de différents pays, dont l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, la Gambie, le Nigéria et le Sénégal. Dans le cadre d'un protocole d'accord conclu avec le Forum mondial sur la cyberexpertise, la CEA aidera ses membres à renforcer leurs capacités en matière de cybercriminalité et de cybersécurité, conformément à la déclaration de Lomé.

D. Résolution 2023/4 : L'accélération du développement durable grâce à l'intégration régionale et au commerce

Paragraphe 1

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique, en étroite collaboration avec l'Union africaine et ses organes, de formuler des stratégies

⁶ Botswana, Éthiopie, Gambie, Maurice et Nigéria.

régionales pour le développement des principales chaînes de valeur régionales et d'aider les pays africains à intégrer ces stratégies dans leurs politiques nationales et à en accélérer la mise en œuvre ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a fourni des services consultatifs techniques au secteur privé et aux États parties à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'élaboration d'une stratégie continentale quinquennale relative à la création de chaînes de valeur régionales du secteur du textile et de l'habillement en Afrique. En outre, elle a mené deux études sur les chaînes de valeur régionales et le secteur informel en Guinée-Bissau afin de consolider les stratégies de soutien à la formalisation du secteur.

Paragraphe 2

(a) Texte

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique d'aider ses membres à envisager l'adoption de politiques de nature à accélérer l'industrialisation durable et la diversification économique et, en particulier, de faciliter la fabrication nationale, notamment de produits pharmaceutiques de haute qualité, de véhicules automobiles et de produits agricoles, ainsi que la création de valeur ajoutée dans le secteur minier et dans d'autres secteurs, en tirant parti de l'avantage comparatif de ses membres afin de réduire la dépendance extérieure de la région ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a apporté un soutien technique à la création d'un parc agro-industriel commun à la frontière de la Zambie et du Zimbabwe, une zone économique spéciale transfrontalière de nouvelle génération, afin de promouvoir le développement de chaînes de valeur agricoles régionales. En mai 2023, elle a présenté la feuille de route et le plan d'action du parc au forum d'investissement agricole, organisé à Harare par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. En juillet 2023, la CEA a publié une note d'orientation sur les zones économiques spéciales, formulant des recommandations pour parvenir à une industrialisation inclusive et à une transformation économique en veillant à l'efficacité de ces zones.

Paragraphe 4

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de travailler avec ses partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les communautés économiques régionales et d'autres organismes multilatéraux, afin d'aider les pays africains à revoir et à rendre opérationnelles leurs politiques industrielles ainsi que leurs politiques de diversification économique et à renforcer leur capacité de résistance aux chocs extérieurs grâce à des stratégies globales ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a apporté un soutien technique au Malawi et au Zimbabwe dans la révision de leurs politiques industrielles nationales visant à promouvoir la diversification économique, l'industrialisation verte et inclusive et le développement de chaînes de valeur régionales, et à renforcer la résilience. Elle a fourni une assistance technique au Zimbabwe pour l'élaboration de seuils de contenu local dans les secteurs des produits pharmaceutiques, des engrais et de l'emballage.

Paragraphe 5

(a) Texte

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique de travailler conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les communautés économiques régionales, les équipes de pays et les coordonnateurs régionaux des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour soutenir les pays africains dans la mise en œuvre réussie de leurs stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange afin de leur permettre de consolider, de diversifier et d'accroître les exportations au sein de l'Afrique.

(b) Progrès réalisés

La CEA a soutenu la formulation d'une politique commerciale nationale en Namibie et fournit un soutien technique au Malawi, au Mozambique, à la Zambie et au Zimbabwe pour la réalisation d'études sur le coton et les textiles, ainsi que sur le bois et le papier, dans le but d'identifier les perspectives de chaînes de valeur vertes régionales par le biais de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

E. Résolution 2023/5 : L'accélération de la transformation des systèmes alimentaires en Afrique

Paragraphe 1

(a) Texte

Invite la Commission économique pour l'Afrique à apporter un appui technique à ses membres pour la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales et de parcs agro-industriels destinés à promouvoir l'industrialisation et la diversification économique, conformément aux lignes directrices pour la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique et au programme commun d'agroparcs africains de l'Union africaine ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a élaboré des lignes directrices pour le développement d'agropoles en Afrique dans le cadre du programme commun d'agropoles africains de l'Union africaine. Ces lignes directrices s'appuient sur les conclusions de cinq évaluations régionales et sont étayées par 14 études de cas nationales. Les lignes directrices ont été soumises au Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de la Commission de l'Union africaine pour approbation en novembre 2023.

Paragraphe 2

(a) Texte

Invite également la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes, à voir comment aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en œuvre leurs pactes nationaux pour l'alimentation et l'agriculture ;

(b) Progrès réalisés

En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la CEA met en œuvre un programme de six ans dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel afin de soutenir la transformation accélérée des systèmes alimentaires dans la région du Sahel. En outre, la CEA a mené une étude pour analyser les effets de la

pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de la crise en Ukraine et des changements climatiques sur les résultats du secteur agricole rwandais.

Paragraphe 3

(a) Texte

Prie la Commission économique pour l’Afrique de renforcer les capacités de ses membres à améliorer leur environnement commercial en vue d’investissements responsables dans les systèmes alimentaires, avec un accent particulier sur la promotion de l’esprit d’entreprise des jeunes et des femmes, conformément aux principes directeurs de l’Union africaine, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l’Afrique relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique.

(b) Progrès réalisés

La CEA a mené une étude sur la dimension de genre du programme d’atténuation de l’impact du COVID-19 en Guinée, mettant l’accent sur l’accès à la propriété foncière et la participation des femmes à la sécurité alimentaire et à l’agro-industrie, qui a débouché sur des recommandations concernant l’intégration de cette dimension dans les programmes concernés.

F. Résolution 2023/6 : La mobilisation de financements climatiques pour une reprise verte accélérée

Paragraphe 4

(a) Texte

Invite également la Commission économique pour l’Afrique à continuer d’apporter son appui technique et opérationnel aux processus de certification et d’accreditation carbone des États membres désireux d’accéder aux marchés des crédits d’émission de carbone, en s’inspirant du registre régional établi à l’intention des membres de la Commission climat du bassin du Congo.

(b) Progrès réalisés

La CEA apporte à la Zambie un soutien technique pour établir des niveaux de référence en matière d’émissions et élaborer d’autres éléments essentiels décrits dans le protocole harmonisé de la Commission climat du bassin du Congo afin de faciliter l’accès aux marchés des crédits d’émission de carbone. À Sao Tomé-et-Principe, la CEA soutient l’utilisation d’autres produits non chimiques dans les petites exploitations agricoles contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

G. Résolution 2023/7 : La promotion de l’initiative de la coalition pour une dette soutenable en Afrique et au-delà

Paragraphe 1

(a) Texte

Demande instamment à la Commission économique pour l’Afrique de faire un plaidoyer en faveur du développement et de la mise en œuvre de l’initiative récemment lancée de la coalition pour une dette soutenable en Afrique et au-delà, de promouvoir le dialogue autour de cette initiative et de mobiliser un soutien à l’initiative ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a soutenu des dialogues dans divers forums mondiaux afin de promouvoir les principales propositions de l’initiative de la coalition pour une dette soutenable, notamment en marge des réunions de printemps et annuelles

du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui se sont tenues en avril et en octobre 2023, du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, qui s'est tenu à Paris en juin 2023, et du Sommet africain sur le climat, qui s'est tenu à Nairobi en septembre 2023. En conséquence, les créanciers, dont la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque mondiale, et les débiteurs souverains, dont le Cabo Verde, l'Égypte et le Rwanda, ont approuvé les propositions, notamment celles relatives aux indicateurs clés de performance définis par les débiteurs, aux obligations liées au développement durable, aux clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique, à l'approche de budgétisation durable et à la conversion de créances en investissements écologiques.

La CEA a présenté l'initiative de la coalition pour une dette soutenable aux décideurs de l'Afrique du Sud, du Cameroun, des Comores, de Djibouti, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, du Tchad, de la Sierra Leone, du Soudan et de la Zambie lors d'ateliers portant sur la gestion de la dette et les statistiques de la dette en vue d'une restructuration efficace de celle-ci, organisés respectivement en avril et en septembre 2023, afin de faire connaître les principales propositions de l'initiative et de galvaniser le soutien des États.

Paragraphe 3

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux pays désireux de participer et pouvant participer à des conversions de créances en investissements écologiques ;

(b) Progrès réalisés

La CEA mène une étude sur la mise en œuvre d'un mécanisme de conversion de créances en investissements écologiques pour soutenir l'identification, l'évaluation et le développement d'une stratégie de financement de l'action climatique en République démocratique du Congo.

Paragraphe 4

(a) Texte

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique d'appuyer les travaux de la coalition pour une dette soutenable ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a soutenu la coalition pour une dette soutenable en maintenant la communication avec ses propres membres et ses partenaires de développement et en prenant la responsabilité d'organiser des manifestations, y compris un soutien technique à la rédaction de la charte de gouvernance et des principales propositions de réforme de la coalition. La CEA a soutenu la coalition dans son plaidoyer en faveur d'une réforme globale de l'architecture de la dette souveraine mondiale afin d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en matière de changements climatiques. Au Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, qui s'est tenu à Paris en juin 2023, la coalition a souligné la nécessité d'inclure des clauses de sauvegarde écologique, d'envisager des conversions de créances en investissements écologiques dans toutes les nouvelles dettes souveraines et d'adopter une approche de budgétisation durable pour aider à contrôler l'alignement des décisions budgétaires sur les priorités en matière de changements climatiques.

Paragraphe 8

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique pour renforcer la capacité des pays à émettre et à gérer des

obligations vertes et bleues et des obligations liées aux objectifs de développement durable, aux fins d'un accroissement des investissements dans les actions d'adaptation au climat et de conservation des ressources naturelles.

(b) Progrès réalisés

Pour soutenir la Commission climat des États insulaires africains et poursuivre la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille bleue, la CEA, en collaboration avec la Commission climat, a organisé des réunions techniques et de groupes d'experts en mai 2023 pour sensibiliser à la forme d'une obligation bleue régionale et d'un marché de droits d'émission de carbone bleu, afin d'accroître les investissements dans l'économie bleue et les projets liés aux objectifs de développement durable. En outre, en collaboration avec l'agence de développement Financial Sector Deepening Africa, la CEA a contribué à renforcer les capacités de décideurs politiques, d'universitaires et de représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé au Ghana en matière d'évaluation du capital naturel et de mise en place de solutions fondées sur la nature pour lutter contre les effets des changements climatiques et augmenter le financement de l'action climatique.

H. Résolution 2023/8 : L'initiative de la Grande Muraille bleue

Paragraphe 1

(a) Texte

Invite la Commission économique pour l'Afrique à contribuer à élargir l'initiative de la Grande Muraille bleue à d'autres régions du continent ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a étendu son soutien à l'initiative de la Grande Muraille bleue au Cabo Verde et à Sao Tomé-et-Principe, faisant passer de 10 à 12 le nombre d'États visés par l'initiative. La CEA a soutenu l'élaboration d'une proposition de financement du Fonds vert pour le climat afin de contribuer au développement d'une boîte à outils et d'une plateforme permettant d'évaluer les dangers, les vulnérabilités et les risques dans le contexte de la résilience climatique.

Paragraphe 2

(a) Texte

Prie la Commission économique pour l'Afrique de collaborer étroitement avec des organisations panafricaines et des partenaires de développement pour créer des synergies et accompagner les pays africains, d'apporter son appui à la réalisation de l'initiative de la Grande Muraille bleue et d'aider à mettre au point des mécanismes de financement innovants pour la mise en œuvre de stratégies nationales d'économie bleue et de l'initiative de la Grande Muraille bleue au niveau régional ;

(b) Progrès réalisés

En mai 2023, la CEA, en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Commission de l'océan Indien et le Centre de compétences changement climatique (4C Maroc), a aidé la Commission climat des États insulaires africains à élaborer une feuille de route permettant aux membres de la Commission climat d'accéder à un financement durable par le biais d'initiatives telles que la Grande Muraille bleue. En juin 2023, la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Union internationale pour la conservation de la nature, a soutenu la Conférence sur l'avenir bleu et a facilité l'adoption de la Déclaration de Moroni pour une action en faveur de l'océan et du climat en Afrique, qui décrit les engagements des États insulaires et côtiers africains dans le développement de l'économie bleue

et de l'initiative de la Grande Muraille bleue. En septembre 2023, au Sommet africain sur le climat qui s'est tenu à Nairobi, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés à soutenir l'initiative de la Grande Muraille bleue.

I. Résolution 2023/11 : Le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale

Paragraphe 3

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à donner des orientations et à apporter un soutien technique au Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale ;

(b) Progrès réalisés

En collaboration avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la CEA a élaboré un programme de renforcement des capacités en matière de notations de crédit souverain afin d'améliorer les connaissances des décideurs africains sur le processus, les moteurs, la réglementation et l'engagement effectif des agences de notation et des investisseurs, ainsi que sur le rôle des données dans ce domaine.

Paragraphe 4

(a) Texte

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique de plaider et de mobiliser un soutien en faveur d'une réforme du mécanisme de réaffectation des droits de tirage spéciaux afin d'en promouvoir une plus grande utilisation, de manière à aider les pays qui en ont le plus besoin à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, y compris la rétrocession des droits de tirage spéciaux aux banques régionales de développement pour soutenir les priorités de financement du développement de l'Afrique ;

(b) Progrès réalisés

En 2023, la CEA a organisé cinq réunions du Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale afin de plaider en faveur d'une réforme des droits de tirage spéciaux et de renforcer la voix de l'Afrique sur la scène mondiale. En outre, la CEA a élaboré une note d'orientation sur la réforme du système de taux d'intérêt applicable aux droits de tirage spéciaux afin d'encourager la réaffectation, en donnant une vue d'ensemble du système de taux d'intérêt actuel et en recommandant des actions visant à le réformer afin de stimuler son utilisation.

Paragraphe 7

(a) Texte

Engage la Commission économique pour l'Afrique à soutenir la prolongation de deux ans de l'Initiative de suspension du service de la dette, assortie du rééchelonnement des paiements d'intérêts différés sur une période de cinq ans, ainsi qu'à préconiser son extension aux pays à revenu intermédiaire qui en font la demande ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a plaidé pour l'extension de l'Initiative de suspension du service de la dette dans divers forums, y compris, en août 2023, la Conférence africaine sur la dette et le développement. Dans ses actions de plaidoyer, la CEA a souligné la nécessité de restructurer le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette afin de

permettre aux pays à revenu intermédiaire ayant une dette insoutenable de pouvoir en bénéficier, ainsi que la nécessité de calendriers transparents et de la suspension des paiements du service de la dette afin d'élargir les marges de manœuvre budgétaire. En outre, la CEA a attiré l'attention sur l'intérêt pour l'Union africaine de disposer d'un siège permanent au sein du Groupe des Vingt, afin de faciliter la participation de l'Afrique aux discussions sur le Cadre commun. De plus, la CEA a préconisé le renforcement du cadre juridique régissant la dette publique, notamment par l'inclusion de clauses d'action collective dans tous les futurs contrats d'emprunt souverain.

Paragraphe 15

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les pays et de faciliter leur émission d'obligations vertes, d'obligations bleues et d'obligations liées aux objectifs de développement durable afin de stimuler les investissements dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques et la conservation des ressources naturelles ;

(b) Progrès réalisés

La CEA aide deux pays, l'Éthiopie et l'Ouganda, à mettre en place le cadre et l'infrastructure nécessaires pour faciliter l'émission d'obligations, y compris les obligations vertes et bleues. En Éthiopie, la CEA soutient l'élaboration d'une stratégie à long terme relative à la Bourse des valeurs mobilières afin d'améliorer la mobilisation des ressources nationales. En Ouganda, la CEA aide le pays à réaliser un test de diagnostic concernant le marché obligataire en monnaie locale afin d'étayer la formulation d'un plan stratégique visant à améliorer l'allocation des ressources en canalisant efficacement l'épargne locale et étrangère vers l'investissement national et des canaux d'investissement diversifiés ouverts aux particuliers et aux investisseurs institutionnels.

J. Résolution 2023/13 : Le renforcement de la coopération entre la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour relever les défis du développement de l'Afrique

Paragraphe 1

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique d'approfondir sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses agences et d'autres institutions panafricaines en entreprenant des activités, des projets et des programmes communs axés sur les priorités de développement de l'Afrique ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a travaillé en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, ses agences et d'autres institutions panafricaines pour faire avancer les travaux sur les flux financiers illicites. La CEA collabore avec la Commission de l'Union africaine pour augmenter le nombre de pays cibles qui mesurent l'ampleur de ces flux grâce à l'application efficace de méthodologies statistiques et à l'élaboration de mesures pertinentes de politique générale. À ce jour, 15 pays cibles ont été sélectionnés.

Paragraphe 2

(a) Texte

Invite la Commission économique pour l'Afrique à approfondir la coordination avec l'Union africaine dans la réalisation de travaux de recherche

conjoint, la production de publications et la fourniture d'un appui technique aux pays, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités, afin d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

(b) Progrès réalisés

En 2023, la CEA a aidé cinq de ses membres à numériser leurs plans nationaux de développement et à les aligner sur l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable à l'aide de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports⁷. Les rapports établis sur cet alignement ont enrichi l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'Ouganda a enregistré une amélioration de 36 points de pourcentage dans l'alignement de son troisième plan de développement national par rapport à son deuxième plan de développement national. En octobre 2023, la CEA a soutenu une session de formation de suivi sur la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports au Ghana, axée sur les indicateurs et les plans sectoriels des ministères et départements gouvernementaux. Grâce à un projet biennal mis en œuvre conjointement avec la Commission de l'Union africaine et financé par le Gouvernement italien, la CEA aide les États de la Corne de l'Afrique à tenir un discours positif et à supprimer les obstacles à la mobilité.

Paragraphe 3

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique d'accroître son soutien aux huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, qui constituent les piliers sur lesquels bâtir la Communauté économique africaine, et de renforcer ses relations de travail avec elles, et ce en mettant l'accent sur les défis et priorités sous-régionaux ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a apporté un soutien technique à l'Union du Maghreb arabe dans l'élaboration d'une stratégie visant à intégrer l'Union dans l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, la CEA a signé un protocole d'accord avec la SADC afin d'approfondir la collaboration dans des domaines de travail importants, en particulier la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation et de la feuille de route 2015-2063 de la SADC, et elle aide la Communauté de l'Afrique de l'Est à élaborer une stratégie d'économie bleue pour stimuler la transformation de la mise en valeur des ressources marines dans la sous-région. En outre, la CEA a préparé une étude comparative des documents relatifs à la vision de la SADC, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, dans le but d'identifier d'importants domaines de convergence.

Paragraphe 4

(a) Texte

Invite la Commission économique pour l'Afrique à collaborer avec l'Union africaine à l'élaboration de solutions en vue d'une reprise économique rapide et d'une croissance soutenue, qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a soutenu l'Union africaine dans l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et dans la formulation du

⁷ Clef/légende : RCA = République centrafricaine, RDC = République démocratique du Congo, STP = Sao Tomé-et-Principe, Tanzanie = République-Unie de Tanzanie.

deuxième plan décennal de cette mise en œuvre, qui a été adopté lors d'une retraite ministérielle de l'Union africaine en octobre 2023 à Kigali et devrait être adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2024.

En décembre 2023, la CEA et l'Union africaine ont organisé un séminaire politique de haut niveau sur le thème "Vers une Afrique intégrée : l'Agenda 2063 et le Programme 2030 pour l'Afrique que nous voulons" à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. À cette occasion, les participants ont également examiné le travail conjoint de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, y compris le rôle des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies ; la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, considéré par certains comme un plan Marshall pour l'Afrique ; les déficits de gouvernance sur le continent qui conduisent à des changements anticonstitutionnels de gouvernement ; et le rôle des jeunes dans les situations d'urgence, la gouvernance et le développement.

La CEA a apporté un soutien technique aux États pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine visant à exploiter le dividende démographique en investissant dans la jeunesse. La CEA a aidé ses membres qui ont développé l'indice de suivi du dividende démographique à établir des cadres budgétaires qui prennent en compte ce dividende et à aligner l'indice sur leurs budgets fonctionnels. En outre, un soutien technique a été fourni à cinq membres pour entreprendre des analyses d'élasticité budgétaire sur l'investissement requis dans la jeunesse et pour intégrer les résultats dans les processus de budgétisation 2024 en cours⁸.

Paragraphe 5

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer son partenariat avec l'Agence de développement de l'Union africaine dans la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique ;

(b) Progrès réalisés

La CEA collabore avec l'Agence de développement de l'Union africaine dans le but de conceptualiser un programme de travail commun pour l'industrie extractive, à l'appui de la Vision minière africaine. En outre, la CEA collabore avec l'Agence de développement à l'élaboration de l'Initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, notamment en renforçant les capacités et en apportant un soutien technique à la réalisation d'enquêtes sur l'innovation dans les communautés. En outre, la CEA collabore avec l'Agence de développement pour accélérer les investissements dans le développement des infrastructures par le biais du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

Paragraphe 6

(a) Texte

Encourage la Commission économique pour l'Afrique à soutenir le continent grâce à des perspectives stratégiques, des réflexions et des études prospectives sur les moyens d'assurer la prospérité de l'Afrique d'ici à 2030 et d'accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

⁸ Bénin, Burkina Faso, Niger, Sénégal et Togo.

(b) Progrès réalisés

La CEA a produit une étude prospective intitulée "Prosperous Africa 2030", axée sur les mesures que l'Afrique doit prendre pour atteindre la prospérité d'ici 2030, en faisant des simulations des tendances de la croissance économique nécessaires pour atteindre cet objectif. Le rapport présente les principaux moteurs et les facteurs susceptibles de changer la donne qui pourraient accélérer la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.
